



Par dépôt électronique, courriel et messenger

Le 13 décembre 2016

M. Pierre Méthé
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Téléc. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Établissement d'un mécanisme de réglementation incitative assurant la réalisation de gains d'efficacité par le Distributeur et le Transporteur d'électricité
Votre dossier : R-3897-2014
Notre dossier : R050812 YF

Cher monsieur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport (le « Transporteur »), en suivi de la décision D-2016-155 du 13 octobre 2016 et de la correspondance du 2 novembre 2016 de la Régie de l'énergie (la « Régie »), dépose son complément de preuve dans le dossier mentionné en rubrique.

Ce complément de preuve est consigné à la pièce HQT-D-3, Document 1.2. Une liste des pièces révisées est également jointe. Les originaux vous parviendront sous peu.

Veuillez recevoir, cher monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Yves Fréchette*

Yves Fréchette
/jg
p.j.
c.c. Intervenants (par courriel seulement)